



Projets et réalisations de votre communauté d'agglomération

Née le 1^{er} janvier 2018 de la fusion du Pays de Coulommiers et du Pays Fertois, la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Coulommiers s'est immédiatement mise au travail pour mettre en œuvre son projet de territoire : préserver la qualité de vie de nos communes

rurales, tout en renforçant son attractivité. Les engagements pris au moment de la fusion ont ainsi tous été tenus :

1. Poursuivre les projets initiés par les deux précédentes intercommunalités

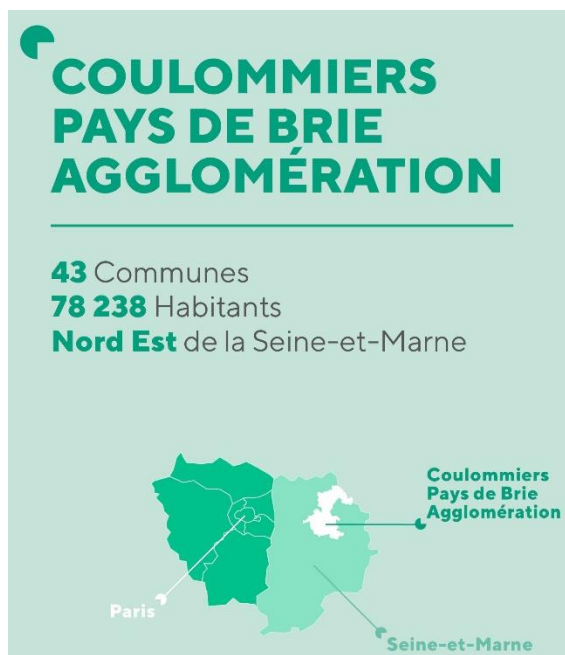
- **Déploiement de la fibre optique à l'habitant.** En 2019, Marolles-en-Brie, Touquin, Chailly-en-Brie, Amillis, Beauthel, Saints, Saint-Augustin et Mauperthuis seront concernées.
- **Construction d'une Halle des Sports** à Coulommiers, en face du lycée, en partenariat avec la municipalité. L'architecte a été retenu en novembre dernier.
- **Aménagement d'une Maison des Fromages de Brie** dans le couvent des Capucins à Coulommiers. Dans le même temps, la Ville de Coulommiers rénovera son Musée, afin de proposer un équipement culturel et touristique attractif pour le territoire.
- **Construction d'un accueil de loisirs** à Coulommiers (centre-ville) en 2019. Des structures sont également en projet à Mouroux, Pommeuse et Guérard.
- **Construction de stations d'épuration** à Sept Sorts, Pierrelevée, Guérard et Dammartin-sur-Tigeaux. Les travaux devraient débuter en 2019 pour ces 3 projets.
- **Création d'une maison de santé** à la Ferté-sous-Jouarre.
- **Participation aux travaux d'aménagement des pôles-gares** de Saâcy-sur-Marne et Changis-sur-Marne.

2. Proposer la même offre de services que les deux précédentes intercommunalités, en veillant à maintenir leur proximité avec les habitants

- Accueils de loisirs Sans Hébergement
- Petite Enfance (0-3 ans)
- Centre social pour les services liés à l'emploi et à la formation notamment
- Ecole de musique du Pays Fertois
- Services techniques de l'ex CC de la Brie des Moulins
- Création d'un service urbanisme intercommunal
- Projet de créer des Maisons de Services au Public

3. Ne pas augmenter la fiscalité intercommunale

En 2018, la communauté d'agglomération a voté à l'unanimité des taux de taxes locales permettant de ne pas augmenter la pression fiscale sur les foyers. Le montant de votre taxe d'habitation n'augmente pas, sauf si votre commune a voté un taux communal différent de celui indiqué par les services fiscaux.



4. Investir pour le développement économique et touristique

Il s'agit d'un choix stratégique pour créer des emplois locaux et développer l'activité des entreprises et des commerces. Les projets 2019 sont les suivants :

- **Aménagement d'un parc d'activités économiques** (non commerciales) à Mouroux, sur le plateau de Voisins. D'autres parcs sont à l'étude, à Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux notamment.
- **Aménagement d'un télécentre / espace de travail collaboratif** à la Ferté-sous-Jouarre, près de la gare
- **Extension du télécentre** de Coulommiers
- En matière de tourisme, **un office de tourisme intercommunal a été créé en 2018**, pour renforcer l'attractivité de notre territoire et structurer l'offre autour de nos principaux atouts : la nature, la gastronomie et le patrimoine historique.

Coulommiers Pays de Brie mène également des études en matière de mobilité, d'habitat, d'environnement et de sécurité, avec l'ambition d'améliorer la qualité de vie dans l'ensemble de ses 43 communes. En permettant d'obtenir plus de dotations de l'État et en optimisant son fonctionnement par des économies d'échelle, la communauté d'agglomération donne au territoire les moyens de cette ambition.

